

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS**

SEANCE DU 29 MARS 2016 A 18H

N°03/2016 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Date de convocation : 22/03/2016
Nombre de délégués présents : 18
Titulaires : 12
Suppléants : 6
Votants : 18

L'An Deux Mille quinze, le quinze décembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à la mairie de Marssac-sur-Tarn, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Claude OLIVIER

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES-ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Jean-Pierre LEFLOCH, Gérard PUECH, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Emile GOZÉ.

Suppléants votants : Mesdames Chantal CAPELLE, Anne-Marie LUGAN, Messieurs, Philippe BEAULIEU, Bernard GRIALOU, Claude JULIEN, Thierry MALLÉ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane THOMAS, Isabelle CALMET, Michèle BARRAU-SARTRES, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Najat DELPEYRAT, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Emilie RAYNAL, Messieurs, René CABROL, Damien CHAMAYOU, Jean-Louis PUECH, Éric PUJOL, Alain SEVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Louis FABRE, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Robert ROUMEGOUX, Henri VIAULES, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Bernard TROUILLET, Louis BARRET, Guy BORIES, Jean-Michel BOUAT, Alain FABRE, Alain GRIMAL, Gérard POUJADE, Jean-Pierre SOULA, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Thierry DUFOUR, Éric GUILLAUMIN, Bruno LAILHEUGUE, Dominique SANCHEZ, Pierre-Marie SENES.

REÇU LE

- 5 AVR. 2016

PREFECTURE DU TARN

N°03/2016 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité,

↳ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu à la suite du rapport de présentation joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 18

Pouvoir(s) : 0

Majorité absolue : 10

Votes favorables : 18

Votes défavorables : 0

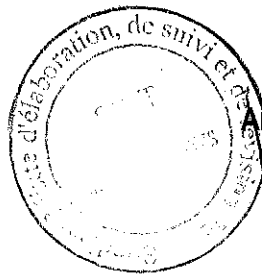
Nuls : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré
Le 29 mars 2016
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :

LA PRESIDENTE,



ANNE-MARIE ROSE

REÇU LE
- 5 AVR. 2016
PREFECTURE DU TARN

ANNEXE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

PREVISIONS D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE POUR 2016

1/ Poursuite de la révision du SCOT - actualisation des documents du SCOT avec les dernières évolutions législatives

L'élargissement du périmètre nécessite d'amorcer un travail d'actualisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement pour tenir compte des 4 nouvelles communes ainsi que de réenclencher une réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Dans le même temps, la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite loi Grenelle II complétée le 26 mars 2014 par la loi ALUR, contraint les Scot d'affiner l'analyse du territoire sur plusieurs thèmes :

- La consommation foncière sur les 10 dernières années afin de justifier les objectifs de la maîtrise de l'étalement urbain,
- La définition d'une trame verte et bleue dans le but d'identifier les espaces naturels contribuant à la diversité écologique. La trame verte et bleue doit définir des « corridors écologiques » propices à la préservation, à la reproduction et aux migrations des espèces animales et végétales.
- La réalisation d'un document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui fixe les orientations relatives aux équipements commerciaux et artisanaux basées sur des critères d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de qualité de l'urbanisme.

Dispositif d'animation pour la révision du SCOT en 2015

- **5 Février 2015** : bureau SCOT => examen des attendus de l'Etat
- **17 mars 2015** : réunion technique sur travail rédaction note de cadrage de l'étude =>Travail approfondi sur objectifs, définition phases d'étude et proposition du dispositif d'animation
- **19 mars 2015** : mise au point note de cadrage avec AUAT
- **20 mars 2015** : bureau SCOT => Validation de la note de cadrage portant sur l'étude de la révision du SCOT avec l'agence d'urbanisme l'AUAT (objectifs + instance de gouvernance + modalité de concertation)
- **30 mars 2015** : réunion technique avec DDT => présentation PAC - échange sur cadrage étude
- **2 avril 2015** : comité syndical => présentation délibération révision sur nouveaux objectifs du SCOT, dispositif d'animation et modalités de concertation
- **8 avril 2015** : démarrage de l'étude avec AUAT => échange et présentation du dispositif
- **30 avril 2015** : Comité de suivi (Cosui) pour préparation du 1^{er} Comité de pilotage (Copil)
- **4 juin 2015** : Copil 1 => rendu pré diagnostic partie 1
- **11 juin 2015** : Copil 2 => partenaires PPA
- **22 septembre 2015** : cosui préparation copil 3
- **30 septembre 2015** : Copil 3 => présentation diagnostic partie 2
- **13 octobre 2015** : Cosui préparation séminaire

- **4 novembre 2015** : Bureau scot => Copil 4 présentation diagnostic partie 3 + avis CDAC lidl albi + avis modification simplifiée PLU Le séquestre
- **25 novembre** : Copil 5 => préparation séminaire du 15 décembre 2015
- **15 décembre 2015** => 1^{er} séminaire des élus

Sur 2016 les comités de pilotage vont se poursuivre avec la mise en œuvre d'un second séminaire d'élus. Après la phase d'actualisation du diagnostic intégralement réécrit, les travaux vont porter sur la définition du nouveau PADD qui sera débattu en comité syndical avant l'été, et sur les prescriptions du DOO pour un arrêt du dossier à l'automne 2016.

2/ Suivi de la mise en œuvre du SCOT sur les 48 communes et 3 EPCI (PLUI)

Afin d'accompagner au mieux les communes dans leurs procédures d'urbanisme et de mise en compatibilité, la structure technique du Syndicat mixte du SCoT apporte son expertise et tout son conseil notamment sur l'élaboration des 3 PLUI que les EPCI ont engagé.

Les missions sont les suivantes :

- Assister et conseiller les communes pour les aider dans la traduction et la prise en compte des orientations du Scot dans les documents d'urbanisme locaux,
- Suivre les procédures de PLU et des 3 PLUI (ou autre document d'urbanisme local) en tant que personnes publiques associées, chargée d'émettre un avis sur l'arrêt de projet du document prenant la forme d'un arrêté du président après avis du bureau.
- Assistance Technique aux communes et intercommunalités tout au long des procédures pour la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme ainsi que sur des points se rapportant aux projets et autres opérations foncières d'aménagement de type ZAC, lotissements, orientations d'aménagement et de programmation, plans de masse....

3/ Exercice de la compétence SCOT

- ↳ Mesure du niveau de compatibilité des documents d'urbanismes avec le SCOT
- ↳ Instruction des demandes d'avis sur les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux y compris ceux des communes limitrophes au territoire SCOT qui ont l'obligation de consulter le syndicat mixte
- ↳ Suivi des procédures d'élaboration, de révision et de modification des POS PLU et CC et documents supra communaux (PLH, PDU, SCOT, SRCE, SRADDT...) menées par les collectivités du périmètre et des territoires voisins : participation aux réunions, analyse technique et rédaction des avis sur ces dossiers
- ↳ Instruction des demandes d'installation et/ou d'extension commerciales, avant examen en Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ↳ Mise en place d'indicateurs pour mesurer la consommation foncière à travers les informations déclarées aux permis de construire et/ou sur la base de documents cartographiques dès lors qu'un SIG le permettra.
- ↳ Développement, suivi et actualisation d'un site internet dédié au SCoT
- ↳ Relation avec les élus, techniciens communaux et intercommunaux, les services de l'Etat et autres partenaires institutionnels : Région Midi-Pyrénées, Conseil général du Tarn, chambres consulaires,...
- ↳ Contribution aux échanges entre les structures porteuses de SCOT (participation aux comités techniques des réseaux Interscot locaux, métropolitains et nationaux)

↳ Gestion administrative et budgétaire du syndicat : préparation des commissions, conseil et bureaux syndicaux, rédaction et traitements institutionnels, préparation et exécution budgétaire, gestion de la communication.

► PREVISIONS BUDGETAIRES 2016

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondront à l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 (9 956,48 €) aux participations des Communautés (84 412,00 €) et à la reprise des subventions (3 574,00€).

Les contributions des Communautés seront appelées sur la base de la répartition suivante :

- la Communauté de Communes des **Monts d'Alban du Villefranchois**, à hauteur de 6,3% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **5 349 €**
- la Communauté de Communes du **Centre Tarn**, à hauteur de 10.7% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **9 063 €**.
- la Communauté d'agglomération de **l'Albigeois**, à hauteur de 82,9% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **70 000 €**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à **97 942,48 €** et correspondront :

- à la mise à disposition des moyens humains et matériels de la C2A vers le syndicat mixte afin d'assurer le fonctionnement du syndicat, l'exercice de la compétence SCoT et la mise en oeuvre du SCoT (frais de personnel et de siège), pour une année,
- aux frais liés au fonctionnement du syndicat et charges à caractère général (frais d'impression, de communication, de réception, de mission et autres fournitures administratives,...)
- à la dotation aux amortissements des études du SCoT,

Section d'investissement

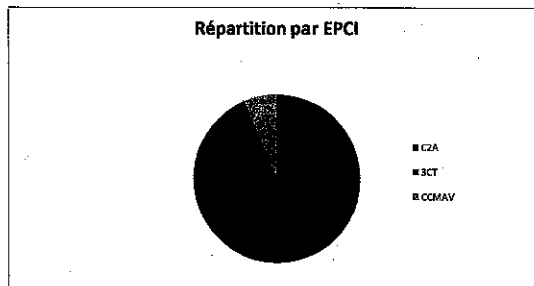
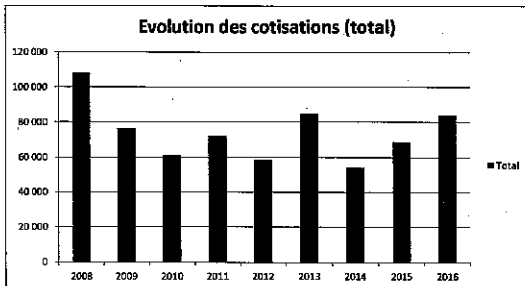
Les dépenses d'investissement qui s'élèveront à **78 598,94€** correspondront à la reprise des subventions (3 574,00€) et aux frais d'études (67 000,00€ + 6 024,94€) pour modifier le SCOT selon les lois grenelle et Alur (extension périmètre, analyse consommation, DOO, TVB,...)

Cette section est financée par :

- les amortissements soit 25 100,00 € conformément à l'article R 2321-3 du Code général des collectivités territoriales qui dit que les documents d'urbanisme mentionnés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme (SCoT et PLU) sont amortis sur une durée de 10 ans.
- la reprise du résultat antérieur à hauteur de 53 498,94€

**Historique des participations des intercommunalités
au syndicat mixte du SCoT du Grand albigeois**

Intercommunalités		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communauté d'agglomération de l'Albigeois	CAA	90 492		92 651	65 437	52 050	61 498 €	49 640 €	70 710 €	44 857 €	57 135 €	70 000 €
Communauté de communes du Réalmontais	3CT	8 659		8 884	6 605	5 187	6 207 €	4 947 €	9 083 €	5 762 €	7 339 €	9 063 €
Communauté de communes du Villefranchois	CCMAV	2 696		2 759	2 073	1 709	1 948 €	1 629 €	5 093 €	3 231 €	4 115 €	5 349 €
Communauté de Communes des Monts d'Alban				3 917	2 688	2 075	2 526 €	1 979 €				
Total		101 847		108 211	76 803	61 021	72 179 €	58 194 €	84 886 €	53 850 €	68 589 €	84 412 €



REÇU LE
- 5 AVR. 2016
PREFECTURE DU TARN